



COOPÉRATION
MÉDIAS

**Appel d'offres
relatif à la commande d'une évaluation finale externe
du projet « FSP Mobilisateur Images Afrique Formation »**

**passé en procédure adaptée, dans le cadre de l'article 27 du décret
n°2016-360 du 25 mars 2016, pris en application de l'ordonnance
n°2015-899 du 23 juillet 2015**

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Pièce n°2

NOTE LIMINAIRE

Dans le cadre du présent appel d'offres, CFI et le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) souhaitent procéder à l'évaluation finale externe du projet dénommé « FSP Mobilisateur Images Afrique Formation » (FSP IAF), financé par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Burkina Faso, mené par CFI de novembre 2013 à mai 2017, à destination de 9 structures bénéficiaires implantées dans 8 pays d'Afrique sub-saharienne, à savoir en Afrique du Sud, au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en Ethiopie, au Ghana, au Niger et au Togo.

Ce FSP, conçu par le MAEDI, avait pour objectif principal de participer au renforcement des formations régionales à l'audiovisuel et au cinéma, dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, en donnant aux jeunes professionnels le cadrage théorique et technique qui manque à leur pratique souvent intuitive du cinéma.

Cet objectif principal avait pour déclinaison trois objectifs spécifiques, ainsi formulés :

1. former les équipes dirigeantes et pédagogiques des structures de formation pour valoriser leur enseignement, professionnaliser le secteur et contribuer à l'essor d'industries audiovisuelles locales (volet Formation des structures de formation et des formateurs) ;
2. transmettre et consolider les bases techniques et stylistiques nécessaires à la production d'œuvres audiovisuelles de standard international (Volet Formation des étudiants) ;
3. impulser une dynamique de coopération Sud/Sud inter-écoles en favorisant la mutualisation des échanges, les partages d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques entre établissements francophones et anglophones.

Cette évaluation finale externe doit fournir au bailleur du projet, à savoir le MAEDI, au travers du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Burkina Faso, et à CFI, cofinanceur et implémenteur du projet, une analyse critique et objective des résultats du projet qui a duré 42 mois (3 ans ½). Une dimension prospective est également attendue concernant les actions à mener afin de poursuivre le renforcement des formations à l'audiovisuel et au cinéma, dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

SOMMAIRE

1. MISSION DE CFI	page 3
2. RESUME DU PROJET A EVALUER	page 4
3. OBJECTIFS DE L'EVALUATION	pages 5 & 6
4. CAHIER DES CHARGES DE L'EVALUATION	page 6
5. ORGANISATION DE L'EVALUATION	pages 7 & 8
6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'EVALUATION	pages 9 & 10
7. PRESENTATION DES OFFRES	page 10
Annexe 1 : Présentation du FSP IMAGES AFRIQUE FORMATION	pages 11 à 12
Annexe 2 : Structure d'ensemble du rapport final	page 13
Annexe 3 : Liste indicative des parties prenantes à interviewer	page 14
Annexe 4 : Liste des documents disponibles	page 14

1. MISSION DE CFI : L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES MEDIAS DU SUD

Créé il y a plus de 25 ans, CFI est l'agence de coopération du MAEDI chargée de coordonner et d'animer la politique française d'aide au développement des médias du sud. Elle accompagne les acteurs publics ou privés du secteur des médias afin de renforcer les processus de modernisation et de démocratisation que la France souhaite soutenir.

CFI intervient uniquement dans les pays en développement ou émergents. Conformément aux priorités de la coopération française, les moyens et les actions sont aujourd'hui concentrés prioritairement vers le monde arabe et l'Afrique subsaharienne, et secondairement vers les Balkans, le Caucase et certains pays asiatiques.

L'agence travaille sur une trentaine de projets qui s'inscrivent dans quatre grands programmes : médias et pluralisme, médias et entreprise, médias et développement, médias et ressources humaines.

La communauté de CFI, ce sont à la fois :

- Des professionnels des médias du Sud, managers, cadres, journalistes, techniciens, et parfois citoyens engagés, qui agissent pour la modernisation et la démocratisation du secteur médiatique de leur pays, et s'engagent avec CFI dans des projets structurants, les bénéficiaires des projets de CFI ;
- Des acteurs du développement qui partagent avec CFI les valeurs de liberté d'expression et l'objectif de professionnaliser le secteur des médias dans les pays du Sud, les partenaires de CFI ;
- Des professionnels expérimentés qui s'engagent pour transmettre leurs compétences et leur vécu, les experts CFI ;
- Des bailleurs qui soutiennent financièrement les programmes de développement économique et démocratique du secteur des médias, conformément aux orientations défendues par la France au sein de la communauté internationale.

CFI est structuré autour de deux directions géographiques opérationnelles :

- La direction Afrique qui gère les interventions en Afrique subsaharienne, notamment le FSP Mobilisateur Images Afrique Formation qui fait l'objet de cette évaluation,
- La direction Méditerranée-Asie qui gère les interventions dans le monde arabe, le Caucase, ainsi qu'en Asie.

2. RESUME DU PROJET A EVALUER :

Titre du projet	FONDS DE SOLIDARITE PRIORITAIRE MOBILISATEUR IMAGES AFRIQUE FORMATION (FSP IAF)
Localisation du projet	Afrique du Sud, Burkina Faso, Ethiopie, France, Ghana, Maroc, Sénégal
Pays bénéficiaires du projet	8 pays d'Afrique sub-saharienne : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Ghana, Niger, Togo ¹
Durée totale du projet	42 mois au total (3 ans ½), de novembre 2013 à mai 2017
Montant total du projet et bailleur	530 K€ , via une convention signée entre le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Burkina Faso et CFI
Objectifs du projet	Objectif principal : Participer au renforcement des formations régionales à l'audiovisuel et au cinéma, dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, en donnant aux jeunes professionnels le cadrage théorique et technique qui manque à leur pratique souvent intuitive du cinéma. Objectifs spécifiques : 1. former les équipes dirigeantes et pédagogiques des structures de formation pour valoriser leur enseignement, professionnaliser le secteur et contribuer à l'essor d'industries audiovisuelles locales (volet Formation des structures de formation et des formateurs) ; 2. transmettre et consolider les bases techniques et stylistiques nécessaires à la production d'œuvres audiovisuelles de standard international (Volet Formation des étudiants) ; 3. impulser une dynamique de coopération Sud/Sud inter-écoles en favorisant la mutualisation des échanges, les partages d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques entre établissements francophones et anglophones.
Groupes cibles	Structures de formation : les cadres dirigeants et formateurs des 9 structures bénéficiaires² : 1/ Afrique du Sud : AFDA, School of Motion Picture Medium and Live Performance 2/ Bénin : ISMA, Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel 3/ Burkina Faso : o ISIS, Institut Supérieur de l'Image et du Son o IMAGINE, Institut International de perfectionnement et de formation continue 4/ Ghana : NAFTI, National Film and Television Institute 5/ Ethiopie : BNFTA, Blue Nile Film and Television Academy 6/ Cameroun : ISCAC, Institut Supérieur de Formation aux métiers du Cinéma et de l'Audiovisuel 7/ Niger : IFTIC, Institut de Formation aux Techniques de l'Image et de la Communication 8/ Togo : ECRAN, Ecole de Cinéma et de Création Audiovisuelle Etudiants : les étudiants des structures bénéficiaires
Bénéficiaires finaux	Le public du cinéma et des productions audiovisuelles africaines
Résultats attendus	Résultat 1 : Les responsables et formateurs des écoles sont renforcés dans leurs capacités à manager, diriger et mettre en place des cursus de formations adaptés aux réalités de leur contexte ; Résultat 2 : Les étudiants des structures bénéficiaires peuvent mieux valoriser leurs compétences sur des productions audiovisuelles à l'échelle locale ou internationale.

¹ La liste initiale des pays bénéficiaires comprenait la République Démocratique du Congo, mais ne comprenait ni le Bénin, ni le Togo (voir note ci-dessous).

² La liste initiale des structures bénéficiaires comprenait les Ateliers ZUKA production, en République Démocratique du Congo, qui s'est retiré du projet à son démarrage, mais ne comprenait ni l'ISMA au Bénin, ni l'ECRAN au Togo, qui ont souhaité rejoindre le projet en 2014, sur leurs propres financements.

3. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation finale externe visera :

- à fournir au bailleur du FSP, le MAEDI, via le Service de Coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Burkina Faso (signataire de la convention avec CFI), et à CFI une analyse critique et objective du projet et des activités déployées,
- et à tirer des enseignements et proposer des recommandations d'ordre stratégique et opérationnel (notamment en termes d'objectifs, de modes opératoires et de champ d'intervention) à privilégier pour poursuivre le renforcement des formations à l'audiovisuel et au cinéma, dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

L'évaluateur s'attachera à :

- évaluer le projet FSP IAF au travers des critères de pertinence, de cohérence, d'effectivité, d'efficacité, d'efficience, et d'effets,
- mesurer le niveau d'atteinte des objectifs initialement fixés,
- apprécier les résultats obtenus à court et moyen termes sur un échantillon représentatif de bénéficiaires directs du projet,
- évaluer de manière prospective les besoins des bénéficiaires qui n'ont pas été couverts par le projet et qui pourraient être intégrés dans un projet de suite.

CONTENU DE L'ÉVALUATION

Les principales questions évaluatives pourraient être les suivantes :

1. En termes de pertinence :

- 1.1 Le projet tel qu'il a été conçu, notamment le choix des bénéficiaires et des activités, était-il pertinent pour atteindre les objectifs poursuivis, principal et spécifiques ? Les adaptations faites au cours du projet ont-elles permis d'en améliorer la pertinence ?
- 1.2 Le projet répondait-il aux besoins de professionnalisation et de structuration des bénéficiaires directs, à savoir des écoles et organismes de formation de cinéma et de télévision ciblés et leurs étudiants ?
- 1.3 Le projet a-t-il pris en compte les projets d'autres bailleurs de fonds dans le même domaine ?
- 1.4 Les objectifs poursuivis par le projet sont-ils toujours d'actualité ?

2. En termes de cohérence :

- 2.1 Les objectifs fixés par le projet étaient-ils réalistes et atteignables ?
- 2.2 La structure logique du projet était-elle basée sur des relations de cause à effets solides ? Les objectifs à atteindre étaient-ils cohérents entre eux ? Les activités prévues permettaient-elles d'atteindre les objectifs opérationnels visés et les résultats attendus dans le chronogramme prévu et avec les moyens humains et financiers envisagés ?
- 2.3 Quelle était la cohérence externe du projet par rapport aux actions similaires engagées par les autres opérateurs internationaux ?

3. En termes d'effectivité et d'efficience :

- 3.1 Les activités menées ont-elles été réalisées tel qu'initialement prévu, dans le chronogramme et les conditions initiaux ? Dans le cas contraire, quelles ont été les adaptations correctives mises en œuvre et leurs justifications ?
- 3.2 Le projet a-t-il mobilisé les ressources matérielles, financières et humaines prévues et appropriées, au regard du chronogramme et des contraintes externes ?
- 3.3 Comment la mise en œuvre des activités du projet s'est-elle déroulée ? Quelle a été la qualité de la coordination avec le MAEDI ?

4. En termes d'efficacité :

- 4.1 Les activités menées sont-elles jugées utiles et de qualité par leurs bénéficiaires directs ?
- 4.2 Les bénéficiaires directs des activités ont-ils réussi à mettre en œuvre de manière concrète dans leur propre structure les enseignements, conseils, recommandations prodigués par les experts lors de ces activités ? si oui, lesquels et comment ? Si non, lesquels et pourquoi ?
- 4.3 Intervenir auprès des structures de formation a-t-il permis d'agir efficacement sur le renforcement des compétences artistiques et techniques des étudiants de ces structures, et

plus largement sur l'amélioration de la qualité de la production audiovisuelle et cinématographique africaine ?

5. En termes d'effets :

- 5.1 Le projet a-t-il eu les effets attendus sur les structures bénéficiaires et leurs étudiants ? Les activités menées auprès des structures bénéficiaires ont-elles permis d'améliorer de manière sensible et durable les compétences des groupes cibles, et d'encourager la dynamique de coopération Sud/Sud recherchée ?
- 5.2 Quelles sont les évolutions majeures et durables, au niveau de chacune des structures bénéficiaires, en termes de consolidation organisationnelle, managériale, de gestion, de renforcement pédagogique, de montée en compétences des formateurs et des étudiants ?
- 5.3 En ce qui concerne la dynamique de coopération Sud/Sud inter-écoles, quelles sont les réalisations concrètes en termes de mutualisation, d'échange, de partage d'expérience, de savoir-faire et de bonnes pratiques entre les établissements francophones et anglophones qui sont apparues depuis le début du projet et qui demeurent après la fin du projet ?

Les recommandations et préconisations attendues :

A partir des enseignements tirés de son analyse et de comparaisons par rapport à d'autres méthodes d'intervention réalisées par d'autres opérateurs impliqués dans des projets similaires, l'évaluateur formulera des recommandations stratégiques, méthodologiques, et opérationnelles pour l'élaboration d'un nouveau projet, au besoin en redéfinissant les objectifs et les résultats attendus dans la perspective du renforcement des formations dispensées par les écoles et organismes de formation de cinéma et de télévision en Afrique subsaharienne en fonction des possibilités de financement.

4. CAHIER DES CHARGES DE L'EVALUATION

Pour réaliser cette évaluation, l'évaluateur pourra s'appuyer sur les documents que CFI mettra à sa disposition (voir annexe 4).

Grâce à cette étude documentaire, l'évaluateur pourra ensuite mener des entretiens auprès des responsables des différentes parties prenantes de l'action à évaluer, en présentiel et par téléphone, à savoir le bailleur, le MAEDI et le SCAC de l'Ambassade de France au Burkina Faso, CFI, les Ambassades de France dans chacun des sept autres pays bénéficiaires, ainsi que les représentants des 9 structures bénéficiaires et les bénéficiaires directs des activités déployées dans le cadre du projet.

Des missions de terrain sont ainsi à prévoir **dans trois des 8 pays bénéficiaires**, à savoir :

- 1) à Ouagadougou, au Burkina Faso,
- 2) à Cotonou, au Bénin,
- 3) à Accra, au Ghana.

pour y rencontrer les représentants des parties prenantes et des 4 structures bénéficiaires (ISIS et IMAGE au Burkina Faso, ISMA au Bénin, et NAFTI au Ghana), ainsi que les bénéficiaires directs des activités déployées dans le cadre du projet. Ainsi, lors de ces trois missions sur le terrain, l'évaluateur enquêtera en présentiel auprès des bénéficiaires directs des activités réalisées dans le cadre du projet : directeurs de structure, responsables pédagogiques, formateurs, techniciens et étudiants, par des entretiens individuels ou éventuellement collectifs.

Pour les 5 autres pays non visités, l'évaluateur enquêtera par téléphone et par questionnaire, auprès des parties prenantes et des bénéficiaires directs des activités réalisées dans le cadre du projet, notamment des directeurs des 5 structures bénéficiaires, responsables pédagogiques, formateurs, techniciens et étudiants.

Quelques experts français et locaux, mobilisés au cours du projet, pourront également être interviewés (cf. annexe 3).

Dans le cadre du benchmark, l'évaluateur pourra également enquêter auprès des principaux bailleurs et opérateurs français et étrangers travaillant dans le domaine de la formation aux métiers de l'audiovisuel et du cinéma menant des activités en Afrique.

A noter : Politique de sécurité de CFI pour les missions d'experts sur le terrain : les recommandations et directives en matière de sécurité à appliquer en mission seront précisées à l'évaluateur lors du premier comité de pilotage et répétées avant ses départs en mission.

5. ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

Un **comité de pilotage** de l'évaluation sera mis en place à CFI. Il sera composé du Directeur et/ou du Directeur adjoint de la direction Afrique, de la Responsable du projet « FSP IAF », de la Chargée de mission évaluation qualité et d'un(e) représentant(e) du MAEDI.

Il procédera à la sélection du cabinet évaluateur, ci-dessous désigné sous le terme « évaluateur ». Il se réunira avec l'évaluateur sélectionné pour examiner les différents livrables, formuler des observations et/ou les valider. La chargée de mission évaluation qualité à CFI est l'interlocutrice privilégiée de l'évaluateur. Elle assure l'organisation des réunions du comité de pilotage. Elle est destinataire des livrables indiqués ci-dessous et en assure la diffusion auprès des membres du comité de pilotage.

Le cabinet d'évaluation sera sélectionné selon son approche méthodologique et sa compréhension du sujet, sa connaissance des pays ou de la région, sa connaissance du secteur de la formation audiovisuelle et cinématographique et/ou des actions de coopération développées avec ce secteur, et son offre financière. Le choix du cabinet se fera sur une grille d'évaluation préalablement déterminée.

Les langues de communication utilisées dans le cadre de cette évaluation sont le français et l'anglais en fonction des pays bénéficiaires.

L'évaluation se déroulera en cinq phases :

Phase 1 - Cadrage de l'étude : cette phase est destinée à un échange entre l'évaluateur sélectionné et le comité de pilotage pour apporter les précisions utiles sur les attentes de CFI et du MAEDI, sur le matériel remis à cette occasion à l'évaluateur (documentation, liste des contacts pour les entretiens), sur l'organisation générale de l'évaluation et la présentation des divers livrables.

✕ **Livrable : Note de cadrage** : après les entretiens de cadrage et l'étude des principaux documents, l'évaluateur remet au commanditaire une **note de cadrage** (de 5 à 10 pages) dans laquelle :

- . il résume les objectifs et la problématique de l'évaluation,
- . il révisé et précise si nécessaire sa matrice d'évaluation et le type d'investigation qu'il compte réaliser (trame d'entretien en fonction des acteurs, type d'enquête, auprès de qui...).

Délai : la note est envoyée au commanditaire dans un délai d'une semaine à compter de la réunion de cadrage.

Validation : la note est présentée par l'évaluateur au cours d'une réunion avec le comité de pilotage, qui la valide et formule ses observations.

Phase 2 - Etude documentaire, entretiens en présentiel au MAEDI, à CFI, et avec certains experts français, entretiens dans un premier temps à distance (par téléphone ou par skype) avec les représentants des 9 structures bénéficiaires directes : l'évaluateur étudie les documents remis par CFI en phase 1, ainsi que ceux qui pourraient lui être remis au cours des entretiens en phase 2 ; il effectue les entretiens utiles à partir de la liste des contacts qui lui sera remise dès la notification du marché.

Une réunion de débriefing de l'évaluateur avec le comité de pilotage sera organisée, pour valider la phase 2.

Phase 3 - Préparation des missions de terrain dans 3 pays : le Burkina Faso (Ouagadougou), le Bénin (Cotonou) et le Ghana (Accra) et enquêtes par téléphone ou par internet auprès des parties prenantes et bénéficiaires directs des pays non visités :

Cette phase correspond à la préparation des missions de terrain dans les 3 pays, au cours de laquelle l'évaluateur affinera sa connaissance des bénéficiaires directs de l'action, ainsi qu'aux enquêtes (par

téléphone ou par internet) que l'évaluateur mènera auprès des bénéficiaires directs des pays non visités.

Le comité de pilotage « évaluation FSP IAF » approuvera la liste des bénéficiaires directs à rencontrer dans la phase 4.

Une réunion de débriefing de la phase 4 sera organisée à CFI entre l'évaluateur et le comité de pilotage « évaluation FSP IAF », avant les missions de terrain, notamment pour un briefing sécurité avec le référent sécurité à CFI.

Phase 4 – Missions de terrain dans les 3 pays : le Burkina Faso (Ouagadougou), le Bénin (Cotonou) et le Ghana (Accra) et poursuite des enquêtes auprès des parties prenantes et bénéficiaires directs des pays non visités

Dans chacun des 3 pays, l'évaluateur rencontrera les parties prenantes, les représentants des structures bénéficiaires, ainsi que les bénéficiaires directs des groupes cibles (personnel d'encadrement, formateurs et étudiants). Les rendez-vous seront organisés par l'évaluateur, en individuel, ou en groupe, selon la méthodologie qui sera proposée par l'évaluateur.

A NOTER : une vigilance particulière en matière de sécurité devra être apportée tout au long de ces missions.

Au retour de ces 3 missions de terrain et préalablement à la rédaction du rapport d'évaluation, une réunion de débriefing sera organisée à CFI entre l'évaluateur et le comité de pilotage « évaluation FSP IAF ».

Phase 5 - Rédaction du rapport d'évaluation : cette phase est décomposée en deux étapes, la rédaction du projet de rapport d'évaluation et sa finalisation.

× **Livrable : Projet complet de rapport d'évaluation** : le projet de rapport lui-même ne dépasse pas 35/40 pages, hors annexes. **Il comprend une synthèse de 5 à 6 pages** reprenant l'essentiel du bilan, des appréciations, des bonnes pratiques et des recommandations de l'évaluateur et un tableau des points forts et points faibles (type matrice SWOT).

Délai : le projet de rapport est remis au moins 15 jours avant la date définitive de remise au rapport finalisé.

Validation : le projet de rapport est présenté au comité de pilotage qui le valide et fait part de ses observations.

Il présente l'essentiel des résultats, y compris les observations formulées lors des réunions de restitution. Les programmes détaillés réalisés au cours des missions sur le terrain sont annexés. Les noms et fonctions des personnes rencontrées sont indiqués.

× **Livrable : Rapport final d'évaluation** : le rapport final prend en compte les observations éventuelles du comité de pilotage.

Délai : Le rapport final est adressé au commanditaire au plus tard **le mercredi 16 aout 2017**.

Validation : le rapport final est validé par courrier électronique du commanditaire.

Le rapport final doit comporter la clause de non-responsabilité du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International :

« La présente publication a été élaborée avec l'aide du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de <nom de l'auteur/contractant> et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International. »

Remarque : tous les livrables sont adressés à la chargée de mission évaluation qualité, en version électronique, word et pdf.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'EVALUATION

Le **calendrier prévisionnel** de l'évaluation est le suivant :

- **lundi 24 avril** : publication de l'appel à propositions : cahier des charges techniques, règlement de la consultation et acte d'engagement publiés sur les sites appropriés et envoyés sur demande à l'adresse email suivante apo_eval_fspiab@cfi.fr.

- **lundi 15 mai : date limite de réception des offres des candidats à 13h à CFI auprès de Marie-Laure BRILLET, par courriel et par courrier (voir règlement de la consultation, pièce n°1)**

ATTENTION : nouvelle adresse de CFI à compter du 9 mai 2017 : 62 rue Camille DESMOULINS, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

- **du mardi 16 au jeudi 18 mai**: Lecture, analyse des offres
- **vendredi 19 mai** : Réunion de sélection des offres papier recevables : notation et sélection des offres (+ phase de négociation éventuelle). Si nécessaire, le comité de pilotage effectuera une phase d'audition de certaines candidatures ayant reçues les meilleurs notes lors de la première phase de sélection de l'offre papier.
- **Jeudi 1er juin** : obtention du visa du Contrôleur d'Etat et contractualisation avec le cabinet retenu

Phase 1 : cadrage de l'évaluation :

- **Vendredi 2 juin** : 1ère réunion du comité de pilotage et du cabinet d'évaluation pour réunion de cadrage + remise des éléments documentaires
- **Vendredi 9 juin** : remise de la note de cadrage
- **Mardi 13 juin** : réunion de présentation de la note de cadrage par le cabinet d'évaluation retenu

Phase 2 : étude documentaire, entretiens en présentiel et entretiens dans un premier temps à distance (par téléphone ou par skype) auprès des principales parties prenantes :

- **du mercredi 14 juin au mercredi 28 juin**
- **jeudi 29 juin** : réunion de débriefing de la phase 2 au comité de pilotage

Phase 3 : préparation des missions de terrain dans les 3 pays et enquêtes auprès des parties prenantes et bénéficiaires directs des pays non visités :

- **Du vendredi 30 juin jusqu'au vendredi 7 juillet**
- **Lundi 10 juillet** : réunion de débriefing de la phase 3 au comité de pilotage, préalable aux 3 missions de terrain (transmission notamment des consignes de sécurité)

Phase 4 : missions de terrain dans les 3 pays bénéficiaires et poursuite des enquêtes auprès des parties prenantes et bénéficiaires directs des pays non visités :

- **du mardi 11 juillet jusqu'au lundi 24 juillet** :
- **lundi 24 juillet** : réunion de débriefing de la phase 4 au comité de pilotage

Phase 5 : rédaction du rapport d'évaluation :

- **du mardi 25 juillet au mardi 8 août** : rédaction du projet de rapport

- **mardi 8 aout** : remise du projet de rapport
- **jeudi 10 aout** : réunion de présentation du projet de rapport au comité de pilotage (sous forme d'une présentation Power Point)
- **mercredi 16 aout** : **remise du rapport final**

7. PRESENTATION DES OFFRES

L'offre technique et financière sera présentée de la manière suivante :

■ **L'offre technique sera contenue dans une enveloppe cachetée qui devra clairement mentionner le titre de cette évaluation, à savoir « Evaluation FSP IAF – offre technique et financière ».**

■ **L'offre technique ne dépassera pas 20 pages (hors annexes).**

Le candidat exposera sa **compréhension** de l'évaluation attendue. Il fera état de sa propre **expérience** sur la manière d'aborder l'évaluation de la coopération en Afrique subsaharienne et plus spécifiquement, celle de la formation dans le secteur audiovisuel et cinématographique.

Il proposera une **matrice d'évaluation** pour répondre au cahier des charges et donnera les indications utiles sur les méthodes proposées (types d'enquêtes, acteurs sondés...).

Le candidat fournira un **calendrier prévisionnel de son évaluation** et indiquera sa disponibilité sur la période couvrant l'évaluation jusqu'à la remise de son rapport final.

Il pourra proposer une adaptation de l'**organisation** proposée pour son évaluation, sous réserve d'en justifier l'intérêt et de préserver le dialogue avec le comité de pilotage.

La répartition des **jours-expert** par phase de l'étude et par membre de l'équipe sera indiquée. Les noms des experts et leurs fonctions spécifiques dans le cadre de cette étude seront précisés. Un **tableau récapitulatif** mettra en regard le(s) nom(s) de(s) expert(s), les principaux travaux à effectuer et le nombre de jours/expert correspondant. Le nombre total de jours-expert prévu sera également pris en considération.

Les références de l'évaluateur devront être détaillées, tant en matière d'évaluation de projet de coopération que de connaissance de la zone géographique concernée ou encore d'expérience dans le secteur de la formation audiovisuelle et cinématographique. Les profils des experts proposés seront présentés, ainsi que leur CV.

L'usage de **schémas et graphiques** sera limité au strict nécessaire.

■ **L'offre financière sera attachée à l'offre technique et devra afficher le détail des postes.**

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception.

FONDS DE SOLIDARITE PRIORITAIRE MOBILISATEUR IMAGES AFRIQUE FORMATION (FSP IAF)

CFI a été mandaté en juin 2013 par le MAEDI via le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Burkina Faso, pour coordonner le FSP IAF, établi à la demande d'écoles africaines et s'inscrivant dans la continuité du Plan Images Afrique mis en œuvre entre 2003 et 2009, dont l'objectif était le renforcement de la production et de la diffusion des images africaines, en salles comme à l'antenne des télévisions africaines. Le bilan du Plan Images Afrique avait mis en évidence la nécessité de renforcer la formation professionnelle des cinéastes et des techniciens africains et de soutenir les écoles dans leur souhait de préparer les étudiants à répondre aux exigences d'une industrie audiovisuelle en plein effort, confrontée au virage numérique.

Piloté par CFI en liaison étroite avec le MAEDI, doté d'un budget total de 530 000 €, ce projet prévu initialement sur 24 mois, répondait à la demande forte exprimée par différentes structures de formation, qui souhaitaient faire émerger en Afrique une nouvelle génération de professionnels mieux formés dans la perspective de l'arrivée en 2015 de la télévision numérique terrestre (TNT), qui allait générer une forte augmentation des besoins en matière d'images produites sur le continent.

Dans un souci de promouvoir une expression artistique et diversifiée des cinéastes africains, dont les films et programmes sont trop peu diffusés sur les médias internationaux, ce programme de formation devait leur permettre d'acquérir les bases techniques et stylistiques pour pouvoir exporter leurs productions et également les aider à acquérir une autonomie administrative et pédagogique en ayant recours, pour l'encadrement des étudiants, à des cadres locaux.

Objectif général du projet : Participer au renforcement des formations régionales à l'audiovisuel et au cinéma, dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, en donnant aux jeunes professionnels le cadrage théorique et technique qui manque à leur pratique souvent intuitive du cinéma.

Objectifs spécifiques :

1. former les équipes dirigeantes et pédagogiques des structures de formation pour valoriser leur enseignement, professionnaliser le secteur et contribuer à l'essor d'industries audiovisuelles locales (volet Formation des structures de formation) ;
2. transmettre et consolider les bases techniques et stylistiques nécessaires à la production d'œuvres audiovisuelles de standard international (Volet Formation des étudiants) ;
3. impulser une dynamique de coopération Sud/Sud inter-écoles en favorisant la mutualisation des échanges, les partages d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques entre établissements francophones et anglophones.

Groupes cibles et bénéficiaires de l'action

Bénéficiaires directs :

- ⇒ **Volet formation des structures de formation :** les cadres dirigeants, personnel administratif, pédagogique, technique et formateurs des 9 structures bénéficiaires³ dans 8 pays :

³ La liste initiale des structures bénéficiaires comprenait les Ateliers ZUKA production, en République Démocratique du Congo, qui s'est retiré du projet à son démarrage, mais ne comprenait ni l'ISMA au Bénin, ni l'ECRAN au Togo, qui ont souhaité rejoindre le projet en 2014, sur leurs propres financements.

1. en Afrique du Sud : The School of Motion Picture Medium and Live Performance (AFDA),
2. au Bénin, Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel (ISMA),
3. au Burkina Faso :
 - a. Institut Supérieur de l'Image et du Son (ISIS),
 - b. Institut International de perfectionnement et de formation continue (IMAGINE),
4. Au Cameroun : Institut Supérieur de Formation aux métiers du Cinéma et de l'Audiovisuel (ISCAC),
5. En Ethiopie : Blue Nile Film and Television Academy (BNFTA),
6. Au Ghana : National Film and Television Institute (NAFTI),
7. Au Niger : Institut de Formation aux Techniques de l'Image et de la Communication (IFTIC),
8. Au Togo : Ecole de Cinéma et de Création Audiovisuelle (ECRAN).

⇒ **Volet formation d'étudiants :**

- 10 étudiants issus de 6 pays

Bénéficiaires indirects :

- Les étudiants des 9 structures bénéficiaires.

A travers un programme composé de séminaires collectifs, d'ateliers de formation théorique et pratique organisés au sein même des structures bénéficiaires, le FSP IAF a offert à ses participants une opportunité de développer leurs connaissances, confronter leurs vues, et d'enrichir leurs perspectives. Le projet a fait appel à des formateurs européens et africains.

Résultats directs attendus :

1/ Volet formation des structures de formation

Intitulé des activités	Résultats directs attendus
Volet d'activités 1.1 : Renforcement des capacités de management des structures de formation	Résultat 1 : renforcement des structures de formation.
Volet d'activités 1.2: mise en place d'un plan de formations des formateurs	Résultat 2 : professionnalisation des formateurs Résultat 3 : mise en réseau des formateurs, entre les différentes structures

2/ Volet formation des étudiants

Intitulé des activités	Résultats directs attendus
Volet d'activités 2.1. : formation théorique	Résultat 4 : acquisition des bases sur l'histoire des medias et du cinéma
Volet d'activités 2.2. : formation pratique	Résultat 5 : maîtrise des outils numériques Résultat 6 : compétence en matière de scénario, réalisation, son, image et montage...

Liste des activités réalisées	Dates
Séminaire de lancement	novembre 2013
Action n°1 : Séminaire Management et organisation	février 2014
Action n°2 : Atelier Mémoire, conservation et valorisation des archives audiovisuelles	mai 2014
Action n°3 : Atelier de formation Direction d'acteurs	juillet 2014
Action n°4 : conférence annuelle du CILECT Africa Regional Association (CARA), et atelier Enseignement et pédagogie du cinéma	septembre 2014
Action n°5 : Atelier Ecriture et réalisation d'un format court avec micro-technologies	février 2015
Action n°6 : Formation Montage et langage artistique	juillet 2015
Action n°7 : Atelier Stratégie de développement des écoles de cinéma en Afrique et Conférence annuelle du CARA	novembre 2015
Action n°8 : Formation Management et direction de production TV	janvier 2016
Action n°9 : Atelier Evaluation et pilotage pédagogique	mars 2016
Action n°10 : Réunion de clôture du FSP IAF	avril 2016
Action n°11 : Bourses de stage pour 10 étudiants	Aout 2016 à mai 2017

ANNEXE 2 : Structure d'ensemble du rapport final

Le rapport d'évaluation final (35/40 pages hors annexes) doit comporter les éléments suivants :

- un sommaire paginé ;
- une liste des sigles utilisés (avec leur équivalent français quand ils existent);
- une synthèse du rapport de 5 à 6 pages. Cette synthèse doit présenter les points suivants :
 - l'action à évaluer (succinctement),
 - les conclusions relatives à chacune des questions auxquelles l'évaluateur a tenté de répondre,
 - les recommandations correspondantes à chaque conclusion ;
- une présentation de l'action évaluée ;
- un rappel méthodologique : choix opérés, techniques utilisées, étapes du travail d'évaluation ;
- une analyse organisée à partir des entretiens, des données recueillies et des observations effectuées. Elle est effectuée selon les critères communément retenus dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques (matrice type SWOT) ;
- des conclusions explicitées de façon claire ;
- des bonnes pratiques révélées lors de la mise en œuvre de l'action ;
- des recommandations stratégiques et opérationnelles.

Les annexes du rapport comportent, dans l'ordre :

- les termes de référence de l'évaluation et une présentation des experts.
- le planning réalisé des entretiens en France et à l'étranger, au cours des missions de terrain. Les noms et fonctions des personnes rencontrées sont indiqués.
- le rapport de mission ;
- les grandes lignes de la méthodologie mise en œuvre ;
- la liste des membres du comité de pilotage et les dates des réunions.

et le cas échéant :

- les instruments de collecte de l'information (questionnaires, guides d'entretiens) ;
- les données générales et chiffrées complémentaires pour la compréhension des travaux ;
- une bibliographie (y compris sites internet).

Le rapport n'engage que ses rédacteurs et en aucun cas CFI ou le MAEDI, qui décideront ensuite de sa publication et de sa diffusion.

Le rapport final sera fourni en 2 exemplaires originaux, ainsi qu'en version électronique (word, excel, pdf).

Le projet de rapport :

Celui-ci sera présenté au comité de pilotage sous la forme d'un document Power Point, présentant l'essentiel des résultats de l'évaluation et mettant en évidence les principaux enseignements, ainsi que les recommandations prospectives proposées par l'évaluateur.

ANNEXE 3 : Liste indicative des parties prenantes à interviewer (non exhaustive) :

1. CFI : 4 personnes
2. MAEDI et Ambassades de France locales :
 - a. Les représentants du MAEDI à Paris : 2 personnes
 - b. Les représentants des ambassades de France locales, notamment au Burkina Faso
3. Certains experts formateurs, dont certains experts du sud : environ 5 à 8 personnes
4. Les dirigeants de chacune des 9 structures de formation bénéficiaires : environ 2 personnes par structure, soit environ 18/20 personnes
5. Les bénéficiaires directs des formations de formateurs : environ 100 personnes
6. Les bénéficiaires directs des formations d'étudiants : les 10 stagiaires qui ont bénéficié des bourses de stage
7. Les Ateliers ZUKA Production, République démocratique du Congo, initialement bénéficiaire du projet, qui s'est retiré du projet dès son démarrage ;
8. L'École Supérieure des Arts Visuels (ESAV) à Marrakech, Maroc,
9. La société KEEWU Productions, filiale du groupe Lagardère Studios, qui a accueilli les 10 stagiaires à la fin de projet sur le tournage de la série « C'est la vie »,
10. Les festivals de films :
 - a. Le FECCA, Festival des écoles de cinéma du continent africain de Rabat, Maroc
 - b. Le FESPACO, Ouagadougou,
 - c. Le Festival des films d'écoles de Poitiers
11. CARA, branche africaine du CILECT (centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision),
12. La CinéFabrique, à Lyon.

ANNEXE 4 : Liste des documents disponibles

- 1/ Le document « Etat des lieux de la structuration et de la situation des structures de formation de la filière cinématographe et audiovisuelle en Afrique Subsaharienne » rédigé en 2012,
- 2/ Les documents de conception et de suivi du projet et ses adaptations successives, le budget initial ainsi que les rapports financiers intermédiaires et finaux, la convention signée par le SCAC et CFI en juin 2013 et ses avenants, les rapports narratifs intermédiaires et finaux, le calendrier d'exécution des activités ;
- 3/ Pour chacune des activités réalisées, le programme et le contenu pédagogique, le compte rendu/rapport de mission du ou des experts formateurs, la liste des bénéficiaires et les fiches d'évaluation des bénéficiaires ;
- 4/ Les conclusions et recommandations formulées à l'issue de chacune des activités déployées au cours du projet.

Lu et approuvé par l'entreprise

Approuvé par le représentant de CFI
Le Directeur Général
Monsieur Etienne FIATTE

A
Le

A Issy les Moulineaux
Le

Cachet et signature

Cachet et signature